



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 23/09/2024
Reçu en préfecture le 23/09/2024
Publié le
ID : 033-253306617-20240917-2024_33_01-DE

Séance du 17 septembre 2024 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 10/09/2024

Etaients présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	EX	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur MURAT		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU		Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER		Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	P	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	EX	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET		Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH		Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	P	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	EX	Madame LEVREAU		Madame GADRAT	EX	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	P
Monsieur BLANC		Monsieur BERARD		Monsieur BERNARD	EX	Monsieur VIGNON	P
				Madame POIRIER	P	Monsieur DUBEAU	

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le

ID : 033-253306617-20240917-2024_33_01-DE



Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

P = Présentiel

V = Visioconférence

Ex = Excusé

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Madame Carole GADRAT, Déléguée titulaire de la CDC de Blaye représentée par Madame DELAUGE, Déléguée suppléante de la CDC de Blaye.

Monsieur Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la CDC de Blaye représenté par Monsieur Olivier VIGNON, Délégué suppléant de la CDC de Blaye.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Dominique BÈC, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais, donne procuration à Madame Marie-France REGIS, Déléguée titulaire de la CDC du Fronsadais,

Monsieur Philippe BLAIN, Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde, donne procuration à Monsieur Louis CAVALERO, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC de L'Estuaire,

Monsieur Pierre JOLY, Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais, donne procuration à Monsieur Patrice POTIER, Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,

Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,

Monsieur Jean-Luc CANTET conseillé aux décideurs locaux,

Monsieur DOLIGÈZ Sous-préfet de Libourne.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 17 septembre 2024, 38 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).



DELIBERATION N°2024-33

Objet : Autorisation de signature d'une promesse de bail emphytéotique pour le projet de pose de panneaux photovoltaïques au Centre d'Enfouissement Technique de Petit Palais & Cornemps

Rapporteur : Jean Claude ABANADES

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	38
Nombre de procurations	03
Nombre de votants	41

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la décision du Bureau syndical en date du 28 novembre 2023, décision n°2023-11BS, validant le rachat de la parcelle AH25 à SUEZ.

Considérant que le SMICVAL est propriétaire et exploitant du site ICPE de l'ancien centre d'enfouissement technique de Petit-Palais-Et-Cornemps (sous régime ICPE post exploitation).

Considérant que cette friche industrielle étant inadapté pour une reconversion autre, il a été décidé d'y implanter un parc photovoltaïque.

Considérant qu'en cours d'année 2023, les services du Smicval ont pu identifier que SUEZ (l'ancien exploitant) restait toujours propriétaire d'une partie de la parcelle, précisément le numéro : AH25. SUEZ ayant indiqué au Smicval son accord pour lui céder la parcelle susvisée (pour un montant à l'amiable de 5 000€ HT), cette ancienne parcelle a fait l'objet d'un rachat par le SMICVAL validé par décision du bureau syndical en date du 28 novembre 2023 (décision n°2023-11BS).

Considérant qu'ainsi le projet a pu se poursuivre et la société Sun'R a été retenue pour porter le projet d'implantation de photovoltaïques (études et investissements) sur les parcelles suivantes :

Commune Petit-Palais-et-Cornemps (33570)					
Section AH					
N° Parcelle	51	22	23	24	25
Surface (m²)	62084		7626	7690	

Considérant qu'il est à préciser, à ce stade, que la parcelle H25 est effectivement visée dans l'acte de promesse de bail mais qu'il y a peu de chance que le projet se fasse sur cette dernière et qu'elle soit visée par le bail définitif étant entendu qu'elle se situe en bordure de propriété et qu'elle détient les bassins de traitement des eaux. Cette parcelle apparaît, à priori, incompatible pour mettre des panneaux photovoltaïques. Mais il reviendra au SDIS de confirmer cet élément post étude environnementale.

Considérant qu'il a été convenu avec la société Sun'R de formaliser la procédure via la contractualisation d'une promesse de bail puis la signature d'un bail emphytéotique définitif d'une durée de 32 ans, renouvelable 10 ans d'un commun accord.

Considérant que Sun'R reversera au SMICVAL une redevance à compter de l'installation de 4 500€ par MWc (mégawatts-crête)* constitutif de l'installation (avec révision annuelle suivant mercuriale).

Considérant que le projet est estimé entre 3MWc et 5MWc (cela pourra évoluer en fonction du retour du SDIS et des études environnementales entre autres).

Considérant qu'en termes de délais l'effectivité du projet dans sa réalisation est estimée entre 3 à 5 ans.

*: Les mégawatts-crête (ou MWc) sont utilisés pour décrire la puissance nominale des installations solaires qui serait atteinte dans des conditions idéales (dont ensoleillement optimal). 1 MWc correspondant à 1 000 kWc (kilowatts-crête) ou à 1 000 000 Wc.

Il est donc demandé au comité syndical de bien vouloir autoriser le Président à signer la promesse de bail emphytéotique, et tout document s'y rapportant, pour l'implantation du projet de panneaux photovoltaïque sur le terrain de l'ancien site d'enfouissement technique de Petit-Palais-Et-Cornemps.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	41
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

D'autoriser le Président à signer la promesse de bail emphytéotique, et tout document s'y rapportant, pour l'implantation du projet de panneaux photovoltaïque sur le terrain de l'ancien site d'enfouissement technique de Petit-Palais-Et-Cornemps.

Article 2 :

Le Président, et le Directeur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 17 septembre 2024

Publié le : 23.09.2024

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

Signé électroniquement par : Sylvain Guinaudie
Date de signature : 20/09/2024
Qualité : Paraphr. Président SMICVAL

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le



ID : 033-253306617-20240917-2024_33_01-DE

Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER



Signé électroniquement par : Michel VACHER
Date de signature : 19/09/2024
Qualité : Parapheur Michel VACHER SMICVAL